

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
TRAVAIL SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FUNCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FUNCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/980 du 6/11/1982
MITS. GTEP. FF. 2103/3

portant Reclassement et nomination de
Monsieur CLESSA Lucien, Ingénieur des
Travaux Agricoles de 3^e échelon des co-
dres des Services Techniques.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

CJ

VISAS :

(Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(Vu la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(Vu la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

(Vu l'arrêté 2087/FF du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires

(Vu le décret 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;

(Vu le décret n° 62-130/MT du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(Vu le décret n° 62/195/FF du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories les cadres ;

(Vu le décret n° 62/197/FF du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires ;

(Vu le décret 62/198/FF du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(Vu le décret 67/50/FF-BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements ;

(Vu le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FF du 5.7.1962 fixant les éche-
llements indiciaires des fonctionnaires ;

(Vu le décret 79/54 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(Vu le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;

(Vu le décret n° 80/644 du 28/12.1980, portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret N° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(Vu le décret n° 81/117 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;

(Vu l'arrêté n° 4798/MIT/LGP/DCGCE du 10/8/76 autorisant Monsieur
CLESSA Lucien, Contrôleur d'Elevage à suivre un stage de For-
mation en Roumanie ;

(Vu l'arrêté n° 1711/MIF/SMP du 8/4/81 portant promotion au
titre de l'année 1979 des Fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie
Rural) ;

(Vu la lettre n° 1334/MIF/SMP sans date transmettant le dos-
sier à l'intéressé ;

(Vu la demande de l'intéressé en date du 8/3/82

DECREE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret 60/90 du 3.3.60 susvisé, Monsieur LUCAS Lucien, Ingénieur des Travaux Agricoles de 3^e échelon indice 860 les catres de la catégorie A, hiérarchie 11 des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural), titulaire du diplôme de Docteur Vétérinaire délivré en Roumanie, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie 1 et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur de 2^e échelon, indice 940.

ASG = M. Mont -

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'encadrement que de la solde à compter de la date effective de reprise du service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au J.M.C et communiqué partout où besoin sera.

BANZZVILLE, le 6 Novembre 1982

P. le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie
Rurale,

Marius KAMALBONGA -

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATABINA -

MULUMI NG :

J.M.F.C.....	1
J.G.N.E./F.P.....	3
S.G.U./B.C.....	1
N.I.N.I.N.G.U.N.N.....	3
I.O.S.H.I.E.....	3
C.B.....	2
E.N.T.E.S.S.E.R.....	1

Colonel Louis SYLVEIN G.M.A. -

Le Ministre des Finances,

Itihis Essetourba LEKUNZOU -